

**COMITÉ DE SÉLECTION INSTITUTIONNEL (CSI)**

Grille d'évaluation pour la sélection des candidatures  
de chaires de recherche du Canada

**RENOUVELLEMENT**

Date	
Cycle de concours	
Faculté proposant la candidature	
Nom de la personne candidate	
Titre de la chaire	
Niveau et type (flexible ou non)	
Secteur (CRSH, CRSNG, IRSC)	
Évaluatrice, évaluateur	

- La personne candidate a déclaré une interruption de carrière.
- Déclaration volontaire : membre de [0] **groupe(s) désigné(s)**

Dans le cadre des CRC, les groupes désignés sont définis par la « Loi sur l'équité en matière d'emploi » du gouvernement du Canada. Ils comprennent : les Autochtones, les personnes avec handicap, les femmes et les membres des minorités visibles.

**OBJECTIF DE L'OUTIL :**

- Recommander au comité de direction les candidatures qui seront soumises par l'Université de Sherbrooke au concours identifié pour les Chaires de recherche du Canada (deux cycles de concours par an : octobre et avril). Le Comité de sélection institutionnel (CSI) a pour mandat de sélectionner les meilleures candidatures en tenant compte de leur excellence en recherche et de leur apport structurant aux priorités stratégiques et aux cibles institutionnelles de diversité de l'Université. Le comité de direction prend la décision finale sur la base du rapport du CSI et en examinant, de plus, la conformité du processus de sélection qui a été suivi, le respect des priorités stratégiques institutionnelles et la planification des postes professoraux.
- Le processus de sélection utilisera des critères globaux, clairs et suffisamment souples pour permettre d'évaluer l'excellence sur la base de critères quantitatifs conventionnels et de critères plus qualitatifs et stratégiques, reconnaissant pleinement l'importance de la diversité, la capacité à collaborer, la capacité de communiquer et de s'engager dans la communauté, la formation à la recherche, la mission d'enseignement, le service professionnel et le mentorat.

**RECHERCHE MENÉE « PAR ET AVEC » LES PEUPLES AUTOCHTONES :**

- Dans le cadre d'un dossier de candidature proposant des travaux de recherche « par et avec » les peuples autochtones tels que [définis par le Conseil de recherches en sciences humaines \(CRSH\)](#), que la personne candidate s'autodéclare ou non autochtone, le CSI évaluera les documents reçus en prenant en considération à la fois les [Lignes directrices pour l'évaluation du mérite de la recherche autochtone](#) du CRSH et les critères globaux de la présente grille d'évaluation.

**COMMENT L'UTILISER :**

- Chaque évaluateur note son appréciation des candidatures selon la grille fournie, à partir des documents soutenant la candidature (CV, lettre du décanat, lettre de la direction du département (optionnel), présentation du projet de recherche).
- Le fonctionnement du CSI est suivi et documenté par l'agente ou l'agent d'équité de l'Université selon les termes *du Guide de dotation*.

**FORMATION OBLIGATOIRE :**

Rappel : toutes les personnes impliquées dans le processus d'évaluation des candidatures et de dotation des CRC doivent recevoir une formation reconnue par l'Université sur les questions d'équité et de diversité. Cette formation est disponible en ligne : <https://www.chairs-chaire.gc.ca/program-programme/equity-equite/bias/module-fra.aspx?pedisable=false>

Cette règle s'applique aux personnes qui interviennent dans le processus à l'échelle du département, de la faculté, ou encore de la direction de l'Université et de ses services.

CRITÈRE 1 : EXCELLENCE	DESCRIPTION	ÉVALUATION	
		Satisfait	Ne satisfait pas
A. Excellence en recherche (Réalizations, créativité, innovation)	<i>Niveau 1 : est une chercheuse ou un chercheur exceptionnel et novateur de calibre mondial qui continue de se démarquer par des réalisations ont eu un impact marqué dans son domaine.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Niveau 2 : est en voie d'être une chercheuse ou un chercheur exceptionnel de calibre mondial et est sur le point de devenir un chef de file dans son domaine.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			
B. Excellence en recherche (Réputation internationale)	<i>Niveau 1 : continue de se distinguer comme chef de file de réputation internationale dans son domaine.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Niveau 2 : a démontré qu'elle ou il a le potentiel nécessaire pour se tailler une réputation internationale dans son domaine au cours des cinq à dix prochaines années.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			
C. Excellence en recherche (Recrutement et supervision d'étudiants et de chercheurs)	<i>Niveau 1 : se démarque par sa capacité supérieure à recruter, superviser et faire progresser des étudiants de cycle supérieur et des chercheurs postdoctoraux de grande qualité et en tenant compte des différentes pratiques en vigueur dans son domaine ou sa discipline</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<i>Niveau 2 : a montré sa capacité à recruter, former et retenir d'excellents stagiaires, étudiants et futurs chercheurs.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :			

**ÉVALUATION DE LA CANDIDATURE**

CRITÈRE 2 : APPORT AUX PRIORITÉS STRATÉGIQUES	DESCRIPTION	ÉVALUATION	
		Satisfait	Ne satisfait pas
<b>A. Intégration aux forces de l'Université</b>	a) <i>La candidate ou le candidat a eu un effet structurant remarquable et démontré dans l'institution, agissant comme un catalyseur auprès d'autres chercheurs qui travaillent dans le même domaine ou dans un domaine connexe au sein de l'établissement et en leur associant des forces extérieures, ailleurs au Canada et à l'étranger.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b) <i>La candidate ou le candidat contribue de façon notable à la vie académique (enseignement, service à la collectivité).</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Commentaires :</b>			
<b>B. Apport aux cibles EDI de l'Université</b>	<b>Déclaration</b> En accord avec les exigences EDI du PCRC, <b>les cibles de représentation ne s'appliquent pas aux renouvellements</b> car l'UdeS prévoit atteindre ses cibles EDI sans avoir à limiter les renouvellements des titulaires (deux mandats). Le processus d'évaluation interne qui conduit au dépôt d'un renouvellement au Programme des CRC doit néanmoins suivre les exigences de transparence et d'équité du PCRC. Ce processus est décrit dans la lettre du décanat qui accompagne la candidature. Sa conformité est attestée par les représentants dûment nommés de l'agente d'équité institutionnelle <i>En considérant cette déclaration, jugez-vous que la candidature satisfait à l'engagement de l'Université en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour les CRC ?</i>		
Satisfait <input type="checkbox"/>	Satisfait partiellement <input type="checkbox"/>	Ne satisfait pas <input type="checkbox"/>	
<b>Commentaires :</b>			

RECOMMANDATION		
Satisfait globalement <input type="checkbox"/>	Satisfait partiellement <input type="checkbox"/>	Ne satisfait pas <input type="checkbox"/>
Commentaires :		